

r a p p o r t d ' a c t i v i t é s 2 0 0 4

Direction Générale
Institutions et Population

A.	Avant-propos du Directeur général	5
B.	Présentation de la Direction générale Institutions et Population et exposé des lignes directrices	9-14
B.1.	Direction générale	10
B.2.	Organigramme	12
B.3.	Lignes directrices	12-13
C.	Management	15-24
C.1.	Personnel	16
	C.1.1. Personnel engagé dans le cadre de la délivrance de la carte d'identité électronique	17
C.2.	Comptabilité et Budget	17
	C.2.1. Le Service de l'Etat à gestion séparée chargé de la gestion de la carte d'identité	18
C.3.	Communication	19
C.4.	Projets de modernisation	19
	C.4.1. MPM Registre national	20
	C.4.2. MPM Elections	22
C.5.	Indicateurs critiques de Prestation et Balanced Scorecards	23
D.	Les services d'encadrement	25-30
D.1.	La Direction Personnel et Organisation, Budget et Contrôle de Gestion et Logistique	26
	D.1.1. Produits et prestations d'ordre général	26
	D.1.2. Projets spéciaux	26
	D.1.3. Projets pour 2005	26
D.2.	Les Services Communication interne et externe	27
	D.2.1. Service Communication interne	27
	D.2.2. Service Communication externe	27
D.3.	La Direction Contrôle	28
	D.3.1. Prestations permanentes	28
	D.4.1. Projet spécial: contrôle interne	28
E.	Le Registre national	31-38
E.1.	Description	32
E.2.	Le numéro d'identification	33
E.3.	Informations	35
E.4.	Origine des informations	35
E.5.	Sécurisation des données du Registre national	36
F.	Les Services du Registre national	39-52
F.1.	La Direction	40
F.2.	La Direction des Relations extérieures	41
	F.2.1. Services centraux	41
	F.2.1.1. Produits et prestations d'ordre général	41
	F.2.1.2. Prestations spécifiques	43
	F.2.1.3. Projets pour 2005	43
	F.2.2. Services régionaux	43

F.3.	Le Service de la Population et des Cartes d'Identité	45
F.3.1.	Introduction	45
F.3.2.	Législation et réglementation	45
F.3.3.	L'introduction de la carte d'identité électronique	45
F.3.4.	Population	45
F.3.4.1.	Délivrance des cartes d'identité provisoires	45
F.3.4.2.	Dispenses de la tenue du fichier de population papier	46
F.3.4.3.	Dossiers de population	46
F.3.4.4.	Correspondance	46
F.3.5.	Projets pour 2005	46
F.4.	Le Service des Applications	47
F.4.1.	Produits et prestations d'ordre général	47
F.4.2.	Projets spéciaux	48
F.5.	Le service Exploitation	49
F.5.1.	Produits et services d'ordre général	50
F.5.2.	Projets spéciaux	50
F.5.2.1.	Belpic	50
F.5.2.2.	Déménagement du Registre national	50
F.5.2.3.	UCE – accès à Internet – Intranet – téléphonie IP	51
F.5.2.4.	Application «mon dossier»	51
F.5.2.5.	Modernisation du Registre national	52
F.5.2.6.	Elections	52
F.5.2.7.	Centre back-up	52
F.5.2.8.	Connexions des délégations régionales	52
G.	La Direction des Elections	53-58
G.1.	Introduction	54
G.2.	Nouveautés lors des élections de 2004	56
G.3.	Réglementation, instructions, formules et diffusion des résultats	57
G.4.	Prévisions pour 2005	58
H.	Direction de la Législation et Stratégie	59-70
H.1.	Législation	60
H.1.1.	Introduction	60
H.1.2.	Activités	60
H.2.	Affaires locales	63
H.2.1.	Introduction – compétences	63
H.2.2.	Activités	65
H.3.	Conseil consultatif des Bourgmestres	65
H.4.	Commission d'Accès aux Documents administratifs	65
H.5.	Service du Protocole	68
H.5.1.	Produits et prestations d'ordre général	68
H.5.1.1.	Protocole	68
H.5.1.2.	Distinctions honorifiques	69
H.5.2.	Projets spéciaux	70
I.	La Commission permanente de Contrôle linguistique	71-72
J.	Annexes	73-108



Avant-Propos

A

L'année 2004 a été particulièrement chargée pour la Direction générale Institutions et Population. Tout d'abord, il y a eu les élections du Parlement européen et des Conseils du 13 juin 2004. A l'occasion de celles-ci, tous les résultats ont été, pour la première fois, envoyés par voie électronique des cantons électoraux au SPF Intérieur. Ce qui a permis un gain de temps considérable lors de la publication des résultats.

Au mois de mars 2004, le Gouvernement a approuvé la généralisation de l'émission de la nouvelle Carte d'identité électronique. L'introduction de l'infrastructure nécessaire dans 578 communes (11 communes avaient déjà été équipées dans le cadre du projet pilote) a débuté en septembre et se terminera en avril 2005.

Tout s'est déroulé comme prévu et cela grâce à l'implication de nombreux acteurs et notamment des communes, des entreprises concernées et du personnel de la Direction générale. Afin de pouvoir traiter la charge de travail complémentaire qui va de pair avec ce projet, une cinquantaine de personnes provenant des entreprises publiques autonomes ont été engagées et employées au sein de la Direction générale. Quelques 722 personnes supplémentaires, dont plus de 500 sont déjà entrées en service, seront employées dans les communes

pendant 3 ans. Si tout se passe comme prévu, tous les citoyens disposeront d'une nouvelle carte d'identité en 2009 au plus tard. L'importance de la délivrance de cette carte ne doit pas être sous-estimée. Cette nouvelle carte d'identité ne satisfait pas seulement aux toutes dernières techniques de sécurité, rendant toute falsification quasiment exclue, mais elle apportera également une importante contribution à la sécurisation dans ce monde de communication via l'Internet. De nouvelles applications qui font usage de la carte voient quotidiennement le jour.

Enfin, il y a eu, au cours des mois de septembre à novembre, le déménagement du service, et donc également celui du système informatique du Registre national, de la Tour des Finances au Parc Atrium situé Rue des Colonies. Grâce à une excellente préparation et à une bonne campagne d'information, cette opération n'a engendré qu'un minimum de désagréments pour les utilisateurs.

En 2004, le personnel du service a apporté son entière collaboration au plan de modernisation du SPF Intérieur. Pour la Direction générale Institutions et Population, deux projets de modernisation ont été retenus:

- l'optimisation de l'organisation et de la gestion des élections;
- l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement du Registre national et introduction de la nouvelle carte d'identité.

En 2004, les 4 premières phases de chaque projet de modernisation ont été achevées:

1ère phase: l'identification des possibilités dans un service ou la constatation de la situation actuelle ("AS IS") dans un service avec ses points forts et ses points faibles;

2ème phase: déterminer la situation idéale pour un service en tenant compte de la configuration existante, des risques et des moyens nécessaires pour le changement;

3ème phase: définir les processus d'amélioration avec les moyens nécessaires au niveau de l'organisation, du budget, du personnel, de l'infrastructure et des ICT, pour la situation à venir ("TO BE") dans un service. Au cours de cette phase, un certain nombre de "Quick Wins" (améliorations du fonctionnement d'un service à court terme et avec des moyens limités) ont été réalisés;

4ème phase: établir le plan d'implémentation pour l'introduction de la situation à venir dans un service avec un timing selon les moyens disponibles en matière de budget et de personnel.

La cinquième et dernière phase, à savoir l'introduction effective des processus d'amélioration dans un service conformément au plan d'implémentation a pris effet le 5 janvier 2005.

Grâce à l'implication et aux connaissances du personnel de la Direction générale, les tâches susmentionnées ont été menées à bien. Afin de pouvoir relever les défis à venir, la motivation et la formation continue du personnel sont cruciales. A cette fin, le système obsolète d'évaluation a été remplacé par les "cercles de développement". En novembre 2004 a débuté la première phase, les entretiens de fonction et de planification. Un plan de formation a également été établi et il a, entre-temps, été intégré au plan de formation du SPF Intérieur.

Les évolutions au sein du SPF Intérieur ont incité à actualiser le plan de management de la Direction générale Institutions et Population en mai et septembre 2004. L'organisation de la Direction générale a été également été adaptée.

